



GROUPE PIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Comptes semestriels du 01/01/2024 au 30/06/2024

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

GROUPIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Comptes semestriels du 01/01/2024 au 30/06/2024

** Comptes non audités*

BILAN ACTIF

	2024			2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	940 799	904 164	36 635	78 724
Concessions, brevets et droits similaires	800	800		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>941 599</i>	<i>904 964</i>	<i>36 635</i>	<i>78 724</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	94 423	69 897	24 525	29 032
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>94 423</i>	<i>69 897</i>	<i>24 525</i>	<i>29 032</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 831 818	2 117 799	1 714 019	1 970 769
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>3 841 818</i>	<i>2 117 799</i>	<i>1 724 019</i>	<i>1 980 769</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 877 840	3 092 661	1 785 179	2 088 525
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	828		828	2 269
Clients et comptes rattachés	1 924 038	234 045	1 689 993	1 359 825
Autres créances	161 986	22 329	139 657	660 515
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 086 852</i>	<i>256 374</i>	<i>1 830 477</i>	<i>2 022 610</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	3 380		3 380	10 161
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>3 380</i>		<i>3 380</i>	<i>10 161</i>
Charges constatées d'avance	20 617		20 617	30 348
ACTIF CIRCULANT	2 110 848	256 374	1 854 474	2 063 118
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 988 688	3 349 035	3 639 653	4 151 643

BILAN PASSIF

	2024	2023
Capital social ou individuel Dont versé : 1 325 876	1 325 876	1 325 876
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	132 588	132 588
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	743 249	1 114 577
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(12 643)	40 051
<i>Total situation nette</i>	<i>2 189 070</i>	<i>2 613 092</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 189 070	2 613 092
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	376 805	299 518
Provisions pour charges		114 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	376 805	413 546
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40	1 583
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>40</i>	<i>1 583</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 439	281 258
Dettes fiscales et sociales	269 503	300 573
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>517 942</i>	<i>581 831</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	555 796	541 591
<i>Total dettes diverses</i>	<i>555 796</i>	<i>541 591</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 073 778	1 125 005
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 639 653	4 151 643

COMPTE DE RÉSULTAT

	2024			2023
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	323 284		323 284	602 125
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	323 284		323 284	602 125
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				167
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			310	1 408
Autres produits (1) (11)			31	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			323 625	603 699
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			265 140	228 646
<i>Total charges externes</i>			<i>265 140</i>	<i>228 646</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			2 790	3 075
Charges de personnel				
Salaires et traitements			48 844	156 757
Charges sociales (10)			25 339	59 047
<i>Total charges de personnel</i>			<i>74 183</i>	<i>215 804</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 685	29 102
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				60 983
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>22 685</i>	<i>90 084</i>
Autres charges (12)				3 074
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			364 798	540 683
RESULTAT D'EXPLOITATION			(41 173)	63 016
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				6 930
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			2 278	2 674
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 288	17 890
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			5 566	27 494
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 876	84 139
Intérêts et charges assimilées (6)			25	6 243
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			6 901	90 382
RESULTAT FINANCIER			(1 335)	(62 887)
RESULTAT COURANT			(42 508)	129

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		56 295
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 865	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 865	56 295
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		16 373
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		16 373
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 865	39 922
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	359 056	687 489
TOTAL DES CHARGES	371 699	647 438
BENEFICE ou PERTE	(12 643)	40 051

- 1. Règles et méthodes comptables**
- 2. Evénements significatifs**
- 3. Evènements post clôture et perspectives**
- 4. Notes sur le Bilan Actif**
- 5. Notes sur le Bilan Passif**
- 6. Notes sur le Compte de Résultat**
- 7. Autres informations**

Comptes semestriels arrêtés au 30/06/2024

Durée : 6 mois

Total bilan avant répartition : 3.639.653 Euros

Perte : 12.643 Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes semestriels.

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013 GROUPIMO S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant plus atteints).

1. Règle et méthodes comptable

Les comptes semestriels arrêtés au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Présentation de la société

Fondée en Août 2000, par ses actuels dirigeants, la Société GROUPIMO S.A. est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic) est le Core Business de GROUPIMO. GROUPIMO a développé une synergie de métiers, l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens, locaux commerciaux), les diagnostics immobiliers, le courtage en assurance, le courtage en financement, les travaux et le home-staging constituent les activités des sociétés du groupe.

Avec une culture forte basée sur les nouvelles technologies et le logiciel libre, GROUPIMO développe chaque jour de nouvelles fonctionnalités pour ses clients. Regroupées au sein d'un système d'information globale dénommé MatriXimo, l'ensemble des métiers communique, travaille, interagit depuis cet espace commun.

Immobilisations financières et créances rattachées

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachés sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués au chiffre d'affaires.

A l'issue des opérations de contrôle, il est apparu opportun de réviser la valeur de certains actifs pour se placer dans un contexte prudentiel.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépenses de publicité et de marketing

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges.

Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2. Evènements significatifs

Au 30/06/2024, le résultat s'élève à - 12 643 € contre 40 051 € au 30/06/2023.

Le résultat d'exploitation est de - 41.173 €, le résultat financier de - 1335 € et le résultat exceptionnel de + 29 865 €.

Procédures judiciaires :

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019. Le montant de l'abonnement qui s'élevait à la somme de 3 k€ en 2017 a brusquement augmenté de plus de 500% en 2018 pour atteindre 17 k€, suite à l'opération de division du nominal des actions. Cela alors même que la capitalisation boursière de la société GROUPIMO n'avait pas augmentée, et que les éléments contractuels et accessibles d'EURONEXT ne donnaient pas cette information.

Le contentieux est donc né de l'interprétation des conditions tarifaires non accessibles au moment de l'opération de split. Par jugement en date du 19 novembre 2021, le Tribunal de commerce a débouté la société EURONEXT de sa demande de paiement au motif que le montant de l'abonnement contractuel s'élevait à 3 k€.

En date du 30 janvier 2024, la Cour d'Appel de Fort de France a confirmé le jugement du TMC et condamné la société EURONEXT au paiement de la somme de 4000 € en application de l'article 700.

ATAO

Le 28 mai 2021, la société GROUPIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années.

Suite à une lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUPIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement. Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUPIMO en paiement de la somme de 33 000 € tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

Une procédure de médiation a été ordonnée par le Tribunal de FDF. A l'audience du 23 mai 2024, l'affaire a été renvoyée au 18/09/2024.

Par ailleurs, la société GROUPIMO va certainement devoir actionner la garantie de passif pour un certain nombre d'irrégularités révélées depuis l'acquisition.

ACCENTYS (bailleur siège social)

Le 2 février 2024, GROUPIMO a saisi la commission départementale de conciliation des baux commerciaux pour lui soumettre le litige qui l'oppose à son bailleur, la société ACCENTYS, sur de nombreux sujets et dans le cadre d'un historique déjà bien rempli. Rappelons en effet que la Société ACCENTYS a déjà été condamnée à plusieurs reprises pour non exécution de ses obligations légales.

La société ACCENTYS a délivré de son côté, en date du 7 mars 2024, un commandement de payer avec clause résolutoire. Afin de contester ce commandement, GROUPIMO a dû assigner ACCENTYS devant le tribunal judiciaire pour demander entre autres, la nullité du commandement de payer, la régularisation des loyers, des charges, au titre des années 2021, 2022 et 2023, et d'autres sujets qui posent soucis dans le cadre de la location.

L'audience a eu lieu le 28 juin 2024. Le dossier a été renvoyée à la mise en état du 25 octobre 2024.

Réorganisation

Monsieur Stéphane PLAISSY a démissionné de l'ensemble de ses mandats sociaux au 30 juin 2024.

La société GROUPIMO continue à prendre des dispositions pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché, y compris et surtout sur les fonctions de back et middle office dans les métiers d'administration de bien avec une réduction drastique des dépenses.

Toutes ces mesures devraient permettre à GROUPIMO de stabiliser son positionnement sur le marché de l'administration de biens et de retrouver sa rentabilité.

Logiciels métier

La migration du “coeur comptable” vers un nouveau partenaire @vilogi a été finalisée. Elle devrait améliorer l'expérience clients et fiabiliser la réciprocité des comptes mandants et des comptes sociaux.

Filiales et participations :

La Société MADININA SYNDIC, dont la situation était irrémédiablement compromise en raison du non renouvellement des contrats de syndic a été placée en liquidation judiciaire le 19 février 2024.

3. Evènements post-clôture et perspectives

Réorganisation

Suite à l'expiration du mandat des membres du conseil d'Administration et à la démission Mr Stéphane PLAISSY de l'ensemble de ses mandats sociaux au 30 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 août 2024 s'est prononcée sur la nomination de 3 titulaires membres et d'un membre suppléant pour former le nouveau conseil d'Administration.

Par décision du conseil d'administration en date du 29 Août 2024, Mr NICOLAI a été nommé aux fonctions de Président Directeur Général.

La transformation de la société GROUPIMO en société par actions simplifiées a été reportée, le transfert des actions de la société aux négociations sur le marché libre “EURONEXT ACCESS” n'étant pas réalisé.

Aucune distribution de dividende n'a été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Août 2024.

Litige Prud'homal

Un salarié de la filiale EXPERTIM, placée en liquidation judiciaire, a engagé une procédure de conciliation devant le conseil des prud'hommes contre EXPERTIM et GROUPIMO.

Sa demande portait sur le paiement de 35076 € au titre de dommages et intérêts, 586 € au titre de rappels de salaires et 3000 € au titre de l'article 700.

L'affaire a été portée devant les tribunaux, le jugement a été prononcé à l'audience du 25 juillet 2024.

Le Conseil des prud'hommes a jugé GROUPIMO et EXPERTIM co-employeur de ce salarié et a condamné GROUPIMO au paiement de 2538 € au titre de dommages et intérêts, 586 € au titre de rappels de salaires et 1000 € au titre de l'article 700 GROUPIMO devra également rembourser à France Travail les éventuelles indemnités chômage versées à ce salarié.

GROUPIMO a décidé de faire appel dans ce dossier.

ATAO

A l'audience du 18/09/2024, l'affaire a été renvoyée au 15/10/2024 pour plaidoirie, la médiation ordonnée par le Tribunal n'ayant pas abouti.

ACCENTYS (bailleur siège social)

GROUPIMO a consenti à l'acquisition de la clause résolutoire et libéré le local au début du mois de septembre 2024 tout en maintenant la contestation de l'arriéré de loyer réclamé par ACCENTYS. Elle a intégré de nouveaux bureaux situés dans le même bâtiment.

EURONEXT

Un accord transactionnel a été signé en octobre 2024 entre GROUPIMO et EURONEXT concernant le paiement du solde des factures dues au titre des années 2020 à 2024. EURONEXT a accordé une réduction de ses cotisations des années 2020 et 2021 de 24.3 k€ portant le montant de la dette GROUPIMO à 10 k€.

4. Notes sur le bilan actif

OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005	✓		✓
Coût d'emprunts activables - Montant comptabilisé à l'actif				✓
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007		✓	

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	941 599			941 599
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	94 423			94 423
Avances et acomptes				0
Immobilisations financières	3 841 818			3 841 818
TOTAL	4 877 840	0	0	4 877 840

Amortissements et Provisions	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	886 779	18 185		904 964
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	65 398	4 500		69 898
Immobilisations financières	2 117 799			2 117 799
TOTAL	3 069 976	22 685	0	3 092 662

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les travaux de conception en matière d'innovations informatiques sont immobilisés et amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation.

Les titres de participation étaient dépréciés à hauteur de 2.117.799 € au 31/12/2023. Aucune reprise ou provision complémentaire n'a été comptabilisée sur le 1^{er} semestre 2024.

Tableau des filiales et participations au 30/06/2024 (non consolidées)

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue directement ou indirectement (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 30/06/2023		Valeur comptable des titres détenus au 30/06/2024		Chiffres d'affaires HT au 30/06/2024	Résultat au 30/06/2024
				Brute	Nette	Brute	Nette		
MADININA SYNDIC	258 000	n/a	100	258 000	258 000	258 000	0	0	0
COMAPHI	8 064	67 599	100	3 024	3 024	3 024	3 024	89 342	29 073
M.I. GUYANE	47 360	567	80	160 000	0	160 000	0	153 962	6 953
GPIMO GESTION	1 748 772	1 387 411	100	2 690 696	1 433 896	2 690 696	1 433 896	361 744	(24 511)
DFA	1 000	(1 984)	100	100 000	0	100 000	0	0	0
ENCLOS	1 000	0	100	999	0	999	0	0	0
LYBY	1 524	1 581	100	99	99	99	99	0	0
#MARTINIQUESYNDIC	5 000	2 046	100	270 000	270 000	270 000	270 000	168 264	31 039
AADIAGS	1 000	(5 906)	100	1 000	1 000	1 000	1 000	82 004	(6 906)
VRP	40 500	n/a	100	40 500	0	40 500	0	n/a	n/a
ADMINIMO	1 000	n/a	100	1 000	0	1 000	0	n/a	n/a
RENOVIMO	10 000	n/a	100	-	-	-	-	n/a	n/a
LA BAIE	8 100	n/a	100	300 000	0	300 000	0	n/a	n/a
EXPERTIM	500	n/a	100	500	0	500	0	n/a	n/a
CHECK IN	1 000	n/a	100	-	-	-	-	n/a	n/a
APPARTIMO	300	(1 436)	100	0	0	6 000	6 000	0	(198)

Il est précisé que les filiales ADMINIMO, CHECKIN, EXPERTIM, LA BAIE, RENOVIMO, VRP et MADININA SYNDIC, mises en liquidation judiciaire figurent toujours dans le tableau des filiales et participations au 30/06/2024. GROUPEIMO restant propriétaire des titres des filiales jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

Immobilisations décomposées :

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants :

Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	mode	durée	Structures		Composants	
			mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Constructions	Linéaire		Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	7 ans				
		3-7 ans				

Etat des créances :

Les créances de GROUPE SA se détaillent comme suit :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	828	828	0
Clients douteux ou litigieux	253 178	253 178	0
Autres créances clients	1 670 860	1 258 984	411 877
Personnel, avances et acomptes	0	0	0
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1 481	1 481	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	14 381	14 381	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Groupe et associés	146 124	146 124	0
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	2 086 852	1 674 975	411 877

Les autres créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Le compte “clients douteux” concerne des créances de nos filiales placées en liquidation judiciaire. Ces créances étaient totalement provisionnées au 31/12/2023 pour un total de 234 k€.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d’apurer cette dette, un protocole d’accord de paiement sur 120 mois a été signé en août 2019. Au 30/06/2024, le montant restant dû au titre de ce protocole s’élève à 583.966 €.

La rubrique « Groupe et associés » est principalement constituée des comptes courants des filiales de GROUPIMO S.A.

Les comptes courants des filiales étaient dépréciés à hauteur de 22.329 € au 31/12/2023. Aucune reprise ou provision complémentaire n’a été comptabilisée sur le 1^{er} semestre 2024.

Charges constatées d’avances

Les charges constatées d’avance s’élèvent à 20.617 €

5. Notes sur le bilan passif

Capital social (actions ou parts)

Le capital social s’élève à 1.325.876 €. Il est composé de 1 325 876 actions de 1 euro, entièrement libérées.

Variation des capitaux

Capitaux propres	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2024
Capital social	1 325 876			1 325 876
Prime démission, de fusion, d'apport				0
Réserve Légale	132 588			132 588
Autres réserves				0
Report à nouveau	1 114 577	(371 328)		743 249
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(371 328)	(12 643)	371 328	(12 643)
Provision réglementée				0
TOTAL	2 201 713	(383 971)	371 328	2 189 070

En attendant le traitement comptable du PV de l’assemblée générale du 21/08/2024 approuvant les comptes et décidant de l’affectation du résultat de - 371.328 €, ce dernier a été affecté au compte report à nouveau.

Pour information, cette affectation a été définitivement approuvée lors de cette AGO.

Provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2023	Dotation	Reprise	30/06/2024
Provisions pour litige	0			0
Provisions pour amendes et pénalités	1 772			1 772
Provisions pour Impôts	0			
Autres provisions pour risques et charges	371 446	6 876	(3 288)	375 033
TOTAL	373 218	6 876	(3 288)	376 805

Des provisions pour charges ont été comptabilisées sur le 1er semestre 2024 pour 6.876 €. Elles concernent :

- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 1 k€.
- des intérêts dans le dossier nous opposant à la Banque POPULAIRE pour 5.9 K€.

La reprise sur provision de 3.3 k€ concerne les intérêts dans le dossier nous opposant à EURONEXT, le Tribunal de commerce ayant débouté la société EURONEXT de leur demande de paiement d'intérêts de retard.

États des dettes

Etat des dettes	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	40	40		
Clients, avoirs à établir	0	0		
Dettes fournisseurs	248 439	248 439		
Dettes fiscales et sociales	266 129	266 129		
Dividendes à payer	3 374	3 374		
Autres dettes	467 738	467 738		
Groupe et Associés	88 058	88 058		
TOTAL	1 073 777	1 073 777	0	0

6. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 323.284 € concerne principalement des prestations facturées par GROUPIMO à ses filiales. Il est en nette baisse par rapport à N-1 (- 46 %). Cette baisse s'explique notamment par la cessation des conventions d'assistances entre GROUPIMO et les sociétés liquidées.

Résultat financier

	30/06/2024
Produits de participation	0
Revenus des autres créances	2 278
Autres produits financiers	0
Reprise provisions charges financières	3 288
Reprise provisions pour dépréciation immos financières	0
Total	5 566
Charges d'intérêt	25
Autres charges financières	0
Provisions dépréciation des immo financières	0
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	6 876
Total	6 901
Résultat financier	(1 335)

GROUPIMO n'a perçu aucun produit de participation au cours du 1^{er} semestre 2024.

Les revenus des autres créances pour 2.3 k€ concernent les intérêts du 1^{er} semestre 2024 perçus au titre du protocole d'accord de paiement avec la société GROUPIMO GESTION.

La reprise sur provisions pour charges financières pour 3.3 k€ concerne les intérêts dans le dossier EURONEXT.

La provision pour charges financières de 6.9 k€ concerne des intérêts relatifs aux dossiers BIRD et BANQUE POPULAIRE Val de France.

Résultat exceptionnel :

Détail des charges exceptionnelles :

- néant

Détail des Produits exceptionnels :

- Jugement Affaire EURONEXT pour 29.9 k€

Transfert de charges

- non significatif

7. Autres informations

Rémunération des dirigeants

	Rémunérations	Avantages en nature	Total
Stéphane PLAISSY	26 882	0	26 882
Didier NICOLAI	0	0	0
Philippe KAULT	0	0	0

Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à disposition	Effectif Total	%
Ingénieurs et Cadres	2			100%
Employés et agents de maîtrise	0			0%
Apprentis	0			0%
Total	2	0	0	100%

Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	30/06/2024
Produits	
Prestations de services	316 258
Produits de participation	0
Revenu des autres créances	2 278
Charges	
Autres achats et charges externes	0
IS Intégré	0

Au bilan :

	Brut	Provision	Net
Actif			
Titres de participation	3 831 818	2 117 799	1 714 019
Créances clients et comptes rattachés	1 922 538	234 045	1 688 493
Autres créances	146 124	22 329	123 795
Passif			
Fournisseurs et comptes rattachés	547		547
Autres dettes	81 135		81 135

Honoraires du Commissaire aux comptes

Des honoraires ont été comptabilisés pour 3000 € sur le 1^{er} semestre 2024

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	au 31/12/2023	au 30/06/2024
Indemnités de fin de carrière	29 739	24 011

Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

- Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail.

Cette indemnité est soumise à charges sociales.

- Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

Engagements financiers

Le montant des avals, cautions et garanties donnés à des tiers s'élève à 0 euros au 30/06/2024.

K€	30/06/2024	30/06/2023
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties donnés à des tiers	0	0
Dont montant restant de l'engagement	0	0